

21 mai 2021 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Jeudi 20 mai 2021, mobilisation massive des Assistants familiaux et assistantes familiales sur toute la France !

Déterminés plus que jamais, des centaines d'assistantes familiales et assistants familiaux se sont mobilisés partout en France ce jeudi 20 mai 2021 à l'appel de la Fédération CGT des Services publics.

À Lille, Dunkerque, Privas, Arras, Nîmes, Marseille, Moulins, Créteil, Rouen, Grenoble, Beauvais... des rassemblements se sont tenus devant les conseils départementaux et préfetures. Des délégations CGT ont été reçues pour faire aboutir les justes revendications des assistants familiaux. Une mobilisation sans précédent avec des taux de grévistes conséquents !

Au total, ce sont quatre associations et organisations professionnelles, l'Anamaaf, la Casamaaf, le Saf, l'Unafam, qui ont apporté par un communiqué tout leur soutien aux professionnels en grève ce jour. Localement, certains syndicats ont aussi appelé à rejoindre l'appel initié par la CGT. Le rapport de force monte, la colère s'amplifie !

Enfin une réponse du Ministère des Solidarités et de la Santé !

C'est hier en début d'après-midi que pour la première fois le ministère a répondu aux multiples sollicitations de la Fédération CGT des Services publics. Une délégation sera reçue ce jeudi 27 mai 2021 et portera haut et fort les revendications des assistants familiaux. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

En revanche, toujours aucun signe du Ministère de la transformation et de la fonction publique !

Premières et premiers de cordée depuis le début de la crise sanitaire, les assistants familiaux ne lâcheront rien pour accéder à une réelle reconnaissance de leur métier. Les questions de rémunération, d'intégration statutaire dans la fonction publique territoriale, de prise en charge des besoins des enfants, d'intégration dans les équipes médico-sociales, de remboursement des frais, de présomption d'innocence, sont loin d'être résolues.

Gagnons sur nos revendications !

- ▶ Revalorisation rapide des salaires sur la base de 1 800 euros bruts pour 32 heures de travail hebdomadaires pour l'accueil d'un enfant ;
- ▶ Doublement du montant des indemnités d'entretien pendant les périodes successives de confinement avec effet rétroactif à compter de mars 2020 ;
- ▶ Revalorisation des indemnités d'entretien, des frais de déplacement et des allocations ayant vocation à couvrir les frais répondants aux besoins de l'enfant (vêtue, argent de poche, financement de séjours vacances, etc.), ceci pour le bien-être et la sécurité des enfants ; Le respect du droit fondamental de présomption d'innocence avec maintien de la totalité du salaire pour toute la durée de l'enquête administrative ;

- ▶ Reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les assistants familiaux atteints par la Covid-19 ;
- ▶ Mise en place d'un véritable déroulement de carrière pour les assistants familiaux des conseils départementaux avec la reconnaissance de l'ancienneté et une véritable intégration dans la fonction publique territoriale en tant qu'agent titulaire bénéficiant d'un statut et d'un cadre d'emploi de catégorie B ;
- ▶ Une réelle intégration des assistants familiaux au sein des équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance des conseils départementaux et des associations de protection de l'enfance.

Parce que la CGT refuse que l'accueil des mineurs les plus vulnérables de notre société soit sacrifié au profit de la rentabilité financière, parce que les assistants familiaux sont en grève, mobilisés, en action, parce que leurs revendications sont légitimes, le gouvernement et nos employeurs locaux doivent nous entendre. Plus que jamais, la Fédération CGT des services publics est aux côtés des assistants familiaux et ne lâchera rien !